

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 mai 2026, à 16 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le mardi 12 mai 2026, à 16 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mai 2026, à 16 h

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période des questions et commentaires du public

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1260339003

Autoriser une dépense de 2 046,56 \$ relative au déplacement de Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement et Élise Tanguay, conseillère de la Ville - district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, pour leur participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026, à Québec

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1260339004

Ratifier la dépense de 517,39 \$, relative à la participation de Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement, le 4 mai 2026, au Forum des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain à Montréal.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs - 1268921001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 11 mai 2026



Dossier # : 1260339003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest et madame Élise Tanguay, conseillère de Ville - District du Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant de 2 046,56 \$ taxes incluses.

Autoriser la dépense estimée de 2 046,56 \$ relative au déplacement de madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest et madame Élise Tanguay, conseillère de Ville - District du Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui ont lieu à Québec, du 13 au 15 mai 2026.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-11 15:41

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260339003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest et madame Élise Tanguay, conseillère de Ville - District du Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec et autoriser pour ce faire, une dépense pour un montant de 2 046,56 \$ taxes incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

La Commission des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises cette année du 13 au 15 mai 2026 au Centre de congrès de Québec.

Madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest et madame Élise Tanguay, conseillère de Ville - District du Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, y participeront.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Encore une fois cette année, les élues et élus auront la chance de se retrouver lors de ce rendez-vous phare.

Dans le cadre de la 104e Edition des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, cette année un thème fort guidera les échanges : l'urgence d'agir!

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Que le service des Ressources financières, soit autorisé à payer les frais d'inscription et le remboursement des dépenses encourues et, sur demande, à faire les avances nécessaires pour couvrir ces dépenses, à même les sommes prévues au budget, pour un montant total n'excédant pas 5 000 \$ taxes incluses (2 500 \$ par participant, taxes incluses).

Les sommes pour ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Cette dépense devra être imputée au poste budgétaire suivant : 2434 0010000 305452
01101 53201 000000 0000 000000 000000 000000 000000.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Racindia DE JESUS
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-05-11



Dossier # : 1260339004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Ratifier la dépense de 517,39 \$, relative au déplacement de Madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest, qui a eu lieux le 4 mai 2026, au Forum des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) au Palais des Congrès à Montréal.

De ratifier la dépense de 517,39 \$ relative au déplacement de madame Véronique Fournier pour avoir participer au Forum des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM).

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-11 15:40

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260339004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 517,39 \$, relative au déplacement de Madame Véronique Fournier, mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest, qui a eu lieu le 4 mai 2026, au Forum des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) au Palais des Congrès à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Pour participer au Forum stratégique sur les grands projets - 20e édition le 4 mai 2026 au Palais des Congrès à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier une dépense de 517,39 \$, relative au déplacement de la mairesse de l'arrondissement du Sud-Ouest, Madame Véronique Fournier, qui a eu lieu le 4 mai 2026, au Forum des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) au Palais des Congrès à Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux personnes élues du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement :

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2026
2434.0010000.305452.01101.53201.000000.0000.000000.00000.000000.00000	517,39 \$
Division du soutien aux personnes élues	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Racindia DE JESUS
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-05-11



Dossier # : 1268921001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre sportif de la Petite-Bourgogne.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-04-23 15:10

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1268921001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 000 000 \$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 19 M\$ pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne. .

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ainsi que du Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Lors de l'acceptation du projet par le ministère en juin 2024, la subvention accordée représentait 66 % des coûts admissibles, pour un montant de 9,57 M\$.

Toutefois, à la suite de l'actualisation des coûts du projet réalisée en 2026, la contribution financière du ministère représenterait désormais environ 53 % des coûts admissibles.

Il est à noter que les coûts du projet, de même que la proportion de la subvention, pourraient faire l'objet d'ajustements à la suite de la production des plans et devis préliminaires, ainsi que de l'analyse subséquente du ministère.

Conformément aux exigences du programme, le financement du projet est assuré par voie d'emprunt couvrant l'ensemble des dépenses admissibles, la subvention ministérielle devant être appliquée en réduction de l'emprunt au moment de sa réception.

Une lettre d'annonce provisoire a été reçue en juin 2024. L'entente officielle de subvention sera conclue à la suite de l'octroi des contrats de services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220304 - 2 décembre 2025 : Adopter la planification budgétaire et la programmation des projets du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1258921001)

CA24 220250 - 15 octobre 2024: Adoption de la planification budgétaire et de la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1248921001)

CA23 220366 - 15 décembre 2023 - Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de Rénovation et mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (CSPB) (dossier 1236681008)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 19 M\$ pour les travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise aux normes du Centre sportif de la Petite-Bourgogne, assujetti à l'approbation des personnes

habiles à voter en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal.

L'emprunt couvre l'ensemble des dépenses autorisées, la subvention étant versée après la réalisation des travaux et appliquée en réduction de celui-ci et la charge nette supportée par les contribuables.

Le projet comprend entre autres, le remplacement des systèmes électromécaniques, la réfection de l'enveloppe du bâtiment et la mise aux normes obligatoires, incluant l'accessibilité universelle.

Une lettre d'admissibilité provisoire a été reçue en juin 2024, l'entente officielle serait finalisée à la production et transmission des plans et devis au ministère.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt est indispensable à la réalisation du projet de rénovation, de réhabilitation et de mise aux normes du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

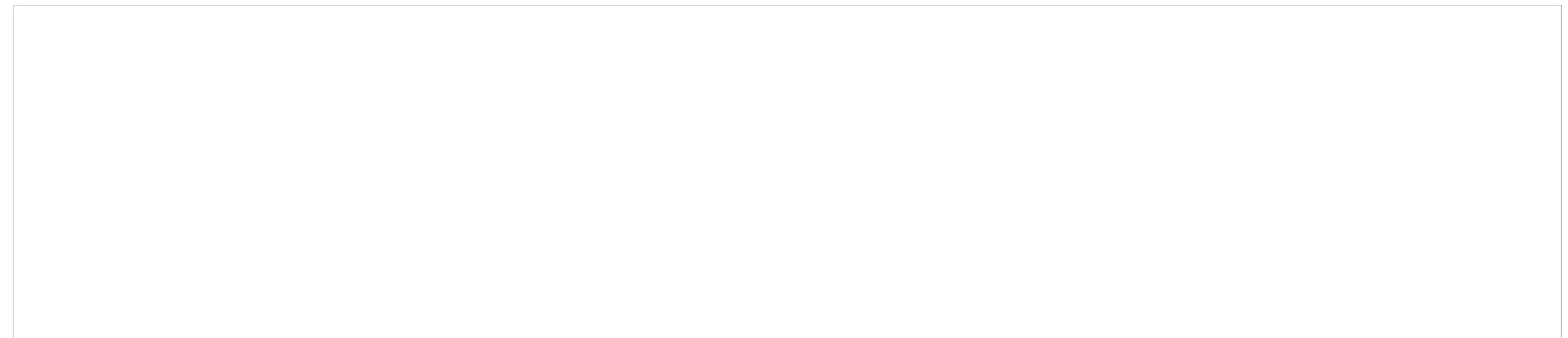
Le projet permettra de prolonger la durée de vie du bâtiment, d'améliorer le confort et la qualité de l'air, de réduire les coûts d'entretien à long terme, de respecter les principes de développement durable et les exigences LEED Argent, ainsi que de renforcer l'accessibilité universelle.

Une aide financière maximale de 9,57 M\$ est prévue dans le cadre du PAFIRSPA; l'emprunt, remboursé lors de la réception de la subvention, est requis afin d'amorcer les démarches administratives et les processus d'appels d'offres nécessaires à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'actualisation des coûts réalisée en 2026 porte le coût total du projet à 18,11 M\$, en raison notamment de l'augmentation des coûts de construction et de l'intégration complète des exigences réglementaires et de développement durable.

Un nouveau scénario de décaissement 2026-2029, intégré au PDI 2026-2035, prévoit une contribution de 8,54 M\$ de l'arrondissement du Sud-Ouest et une subvention de 9,57 M\$ du ministère de l'Éducation, assurant un phasage financier réaliste du projet..



Le règlement autorise un emprunt maximal de 19 M\$, soit un montant supérieur à l'estimation actuelle de 18,11 M\$, afin de tenir compte des imprévus et d'éviter des approbations financières additionnelles; les emprunts effectifs seront toutefois limités aux besoins réels du projet. Le terme de l'emprunt n'excédera pas 20 ans et les dépenses seront assumées par les citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

L'utilisation de la portion de subvention prévue au présent règlement est conditionnelle à la signature de la convention d'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA).

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans la Feuille de route Montréal 2030 en contribuant à la transition écologique par l'amélioration de la performance énergétique et l'obtention visée de la certification LEED Argent. Il favorise également une ville inclusive et en santé en offrant des installations sportives sécuritaires, accessibles et durables, tout en assurant la pérennité des actifs municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet générera des retombées durables sur les plans social, environnemental et organisationnel en modernisant les installations, en améliorant l'accessibilité et la qualité des services, en prolongeant la durée de vie du bâtiment et en réduisant les interventions correctives majeures. Il s'inscrit dans une gestion proactive et responsable du parc immobilier municipal par la mise à niveau d'une infrastructure existante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: Mai 2026

Dépôt du projet de règlement: Mai 2026

Adoption: Juin 2026

Registre: Juin/Juillet 2026

Approbation MAMH: été/automne 2026

Publication:

Entrée en vigueur:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

La Direction des services administratifs de l'arrondissement certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le présent dossier est conforme à la Loi des Cités et Villes, la Charte de la Ville de Montréal et les politiques et encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Maria CORNEJO
agent(e) de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Yacouba TAPSOUKE
chef(fe) de division - ressources financières, matérielles et
informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements